

CONTRAT DE RELATIONS PEDAGOGIQUES BTSA ACSE 2^{ème} année

Afin de chercher à atteindre ensemble les objectifs de réussite à l'examen, l'organisation pédagogique concernant les étudiants de 2^{ème} année du BTSA ACSE est consignée dans ce contrat provisoire qui pourra être amélioré après concertation à la rentrée.

1/ LES COURS ET TD

L'assistance aux cours et TD est obligatoire pour tous les étudiants.

2/ LES VISITES ET SORTIES

Participation obligatoire avec évaluation formative systématique figurant dans le bulletin scolaire. Toute absence non justifiée se traduira par un zéro.

3/ LES EPREUVES BLANCHES D'EXAMEN PROGRAMMEES

- **Participation obligatoire**
Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la note de zéro et éventuellement par une sanction d'ordre disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.
- **Des épreuves blanches écrites**
Ces épreuves porteront sur l'E1 (Expression française et culture socio-économique)
- **Des épreuves blanches orales**
Ces épreuves porteront sur l'E7-1 (oral à partir d'un dossier sur le diagnostic et les projets d'une entreprise de stage) et sur l'E7-2 (oral à partir d'un dossier sur deux situations professionnelles vécues). Sont prévues 7 à 8 visites suivies de formatifs ou CCF sur les modules de technique, de gestion et de stratégie d'entreprise. Ces visites se dérouleront tout au long de la 2^{ème} année.
- **Les emplois du temps** sont établis tous les 15 jours et affichés en classe.
- **Les formatifs**
Sauf cas de force majeure, toute absence non justifiée à l'un de ces formatifs se traduira par un zéro qui sera pris en compte dans le calcul de la moyenne des bulletins scolaires.

4/ LE TRAVAIL PERSONNEL

Les heures libérées à l'emploi du temps seront utilisées pour :

- ✓ Effectuer un travail de recherche documentaire pour compléter les cours magistraux et préparer les épreuves d'examen (dossier de stage et SPV)
- ✓ La lecture de journaux techniques et économiques
- ✓ La rédaction du dossier de stage et des dossiers SPV

5/ LES DOSSIERS DE STAGE

Ne bénéficieront d'un suivi individuel que les étudiants qui auront remis les parties du dossier de stage aux dates indiquées sur l'échéancier que vous avez reçu.

Tout retard sur les dates de restitution prévues au planning se traduira par une mise en étude obligatoire à l'ISETA le soir de 17h30 à 19h30 et le mercredi après-midi, jusqu'à la restitution de la partie de rapport concernée.

Les dossiers de stage seront suivis par Mme Céline REFFO, Mr Pascal MORIN et Mr Jean Marc METRAL.

Cette année, la date de remise des dossiers de stage devrait se situer début MAI 2024. Cette date sera fixée définitivement par le président du jury « ACSE » qui nous la notifie en début d'année scolaire.

Il faudra prévoir l'impression d'au moins 5 exemplaires (3 pour le jury d'examen, 1 pour le CDI et 1 pour vous).

Les étudiants qui refuseraient, pour des raisons personnelles, de laisser un exemplaire de leur dossier de stage et/ou SPV au CDI ne pourront prétendre se présenter à aucune épreuve blanche de soutenance orale du rapport.

Les étudiants bénéficieront d'environ 4 épreuves blanches concernant la soutenance orale et la question exploratoire. Ces entraînements sont obligatoires pour une bonne préparation aux épreuves d'examen.

6/ LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES VECUES (SPV)

Seuls les étudiants qui auront remis leurs 2 SPV à la date du 6 Novembre 2023 bénéficieront d'un suivi individuel. Suite à la correction des dossiers écrits de ces SPV, une soutenance orale blanche aura lieu fin Novembre 2023.

La date de remise des SPV en 3 exemplaires devrait se situer début MAI 2024.

D'autres soutenances orales blanches auront lieu avant l'examen au cours des mois de mai et juin 2024.

7/ L'UTILISATION DES LOCAUX

L'utilisation des locaux en dehors des heures de cours est soumise à autorisation et contrôle de l'adjoint de direction chargé de l'enseignement supérieur, M. Sébastien TAVAN. Les étudiants pourront disposer de leur salle habituelle le soir après les cours pour des travaux de groupe ou pour travailler individuellement ou en binôme.

8/ LE SECRETARIAT ET LA VIE SCOLAIRE

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 (sauf le mercredi) et votre interlocutrice est Mme Virginie GERLIER pour toutes vos démarches administratives concernant votre scolarité (certificat de scolarité, dossier de demande de bourse, etc...).

Une permanence de la vie scolaire est assurée par Mme Ophény SANCHO sur le site de l'enseignement supérieur du lundi au jeudi. Elle est votre interlocutrice pour tous les problèmes en lien avec l'animation, le logement étudiant, les repas au self-service de l'ISETA, etc...

9/ LES COORDONATEURS DU CYCLE BTSA ACSE

Mme Céline REFFO et M. Pascal MORIN sont les enseignants chargés de coordonner l'ensemble du plan de formation et d'évaluation et de gérer les problèmes de nature pédagogique ou d'organisation concernant la formation. Ce sont donc les personnes à qui vous devez vous adresser en cas de problèmes de cet ordre lors de cette 2^{ème} année.

10/ LE NETTOYAGE DE LA SALLE DE CLASSE

Le nettoyage est assuré par le service entretien de l'ISETA. Cependant les étudiants pourront être sollicités pour nettoyer leur classe s'ils l'ont anormalement salie entre deux interventions du service d'entretien.

*Les coordonnateurs du BTSA ACSE
Céline REFFO et Pascal MORIN*